

Les déchets ménagers

La collecte et le traitement des déchets sont réalisés par les services de la Communauté d'agglomération Mâconnais Beaujolais Agglomération.

Vous trouverez tous les renseignements utiles (collecte des ordures ménagères, déchèteries, compostage, tri sélectif) sur le site internet de Mâconnais Beaujolais Agglomération :

><https://www.mb-agglo.com/collecte-et-valorisation-des-dechets> (<https://www.mb-agglo.com/collecte-et-valorisation-des-dechets/>).



Les dépôts sauvages

Vingt-deux caméras ont été installées à proximité des points de collecte où les dépôts sauvages avaient tendance à s'accumuler. Elles sont réparties en centre-ville et dans les quartiers et viennent en aide aux agents de la police municipale pour identifier les contrevenants grâce notamment au relevé des plaques d'immatriculation. Des fouilles de sacs-poubelle sont également effectuées pour retrouver les auteurs de dépôts sauvages.

Les auteurs de ces incivilités s'exposent à une amende de 135 €.



HÔTEL DE VILLE DE MÂCON

Quai Lamartine
71018 CEDEX Mâcon

Accueil physique et téléphonique de l'Hôtel de Ville : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00 et le samedi de 9h00 à 12h00.

☎ 03 85 39 71 00
Allô Mairie : 0800 337 273

ESPACE PRESSE